

## FICHE DESCRIPTIVE

### DERIVATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DU VERSANT "ODENHOVEN" ET REJET D'EAU PLUVIAL Chemin des Bois sur la commune de OBERDORFF

Récépissé n° 57-2018-00271

## GENERALITES

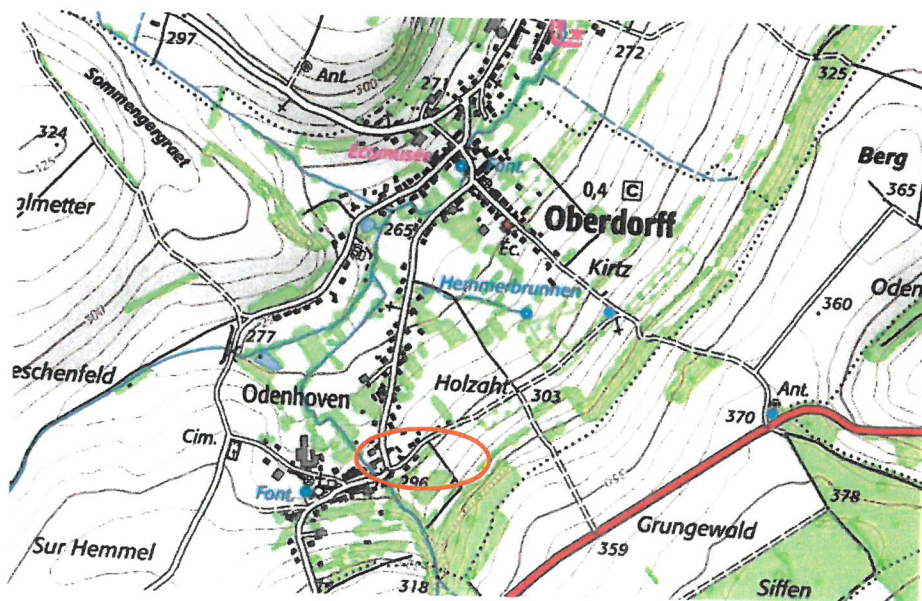
**Maître d'ouvrage :** Commune d'Oberdorff  
10, rue de l'Église  
57320 OBERDORFF

Tél : 03 87 57 91 29

Fax : 03 87 57 91 29

Mail : mairie.oberdorff@orange.fr

### Plan de situation du IOTA



## DONNEES TECHNIQUES

Les eaux de ruissellement provenant du bassin versant " Odenhoven ", soit 2,112 ha à 16 % de pente moyenne de terrain et occupé par des cultures, bois et prés-vergers, seront interceptées au moyen de 2 ouvrages situés dans la rue " Chemin des Bois " dans le hameau d'Odenhoven, commune d'Oberdorff, au droit des habitations n° 3 et 5 :

- un acodrain (caniveau de drainage) de 25 m de longueur qui aura pour fonction d'intercepter les eaux de ruissellement provenant du chemin rural et de la voirie existante ;

- une tranchée drainante de 20 ml qui aura pour rôle d'intercepter des eaux de ruissellement du bassin versant amont. Il s'agit d'un système de rétention et d'évacuation des eaux grâce à un drain vers un exutoire.

Ces deux ouvrages linéaires d'interception des eaux de ruissellement se rejoignent au niveau d'un regard raccordé à une canalisation d'assainissement pluviale de diamètre 600 mm, qui rejoint le cours d'eau du " Dumbach " environ 110 m plus loin, par une tête d'aqueduc aménagée en berge, au niveau de l'intersection Chemin des Bois / Rue de Tromborn.

Milieu récepteur du rejet des eaux pluviales : Dumbach

Les caractéristiques de la tranchée drainante sont :

- largeur de la tranchée : 1,00 m ;
- profondeur : 1,50 m ;
- longueur : 20 m ;
- indice des vides des matériaux perméables : 0,3
- soit un volume géométrique de 9 m<sup>3</sup> ;
- enveloppe des matériaux drainants : Géotextile ;
- drain en PVC Ø 315 PVC CR8 posé à 3 %.

L'e

ntretien de la tranchée : A la charge de la commune d'Oberdorff, consistera à :

- ramasser régulièrement les déchets d'origine humaine ou végétales qui obstruent les orifices ;
- entretenir les revêtements de surfaces (tonte et arrosage si gazon, balayage si dalles béton, aspiration si pavés poreux ,... ) ;
- nettoyage du drain ;
- curage des bouches d'injection et des avaloirs (tous les ans), les orifices d'arrivée et d'évacuation à débit régulé ou par surverse ;
- rénover partiellement ou complètement le massif au terme de sa durée de vie (liée en général au colmatage de sa structure).

\*\*\*\*\*